

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-janvier à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 janvier 2026

Présents : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

Excusés : Mme Jamet, M. Rattier

Secrétaire de séance : Mme Brédif

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absence sont enregistrés.

Ordre du jour de la séance

- Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget
- Groupement de commande - reliures et restauration des registres d'état civil et administratifs
- Questions diverses

N° 2026-01 : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

7.1 Finances locales – décisions budgétaires

La maire rappelle que, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget
- d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

La maire rappelle que le montant des dépenses réelles d'investissement prévu au Budget 2025 (Hors remboursement emprunt et hors RAR N-1) s'élève au montant

de 125 856.00 €. La quote-part maximum de budget d'investissement disponible (25%) jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 s'élève donc au montant de : 31 464.00 €

La Maire propose, dans l'attente du vote du budget 2026 d'ouvrir les crédits budgétaires, dans la limite du montant ci-dessus, comme suit :

Opération 120 – Matériel , compte 217838 – Remplacement des deux PC du secrétariat – 2 250.00 € €

Opération 123 – Travaux de voirie, compte 2152 – frais de maîtrise d'œuvre – 2 600.00 € €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions indiquées ci-dessus,
- **Autorise** le mandatement des dépenses d'investissement correspondantes dans l'attente du vote du budget 2026,
- **Charge** Madame le Maire d'exécuter la présente délibération,
- **Précise** que ces dépenses d'investissement seront inscrites au budget primitif de la collectivité au titre de l'année 2026 lors de son adoption.

N° 2026-02 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « RELIURE ET RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL ET ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS ET ARRETES)

1.1 Commande publique – marché public

Entre mi-2021 et mi-2025, un groupement de commandes expérimental voulu par la commission mutualisation de la Communauté de communes Loches Sud Touraine (CCLST) – composée d'élus issus de 40 communes différentes du territoire –, a été concrétisé avec un haut degré de satisfaction exprimé par les 42 collectivités (communes, syndicats intercommunaux, CCLST).

La qualité des prestations réalisées par le titulaire de cet accord-cadre à bons de commandes et les prix économiquement très avantageux ont conduit après organisation d'une enquête de satisfaction, la commission mutualisation à émettre un avis favorable, après une année de pause, à la reconduction de ce groupement de commandes pour 4 ans ferme, à compter de mi-2026.

Dans ce contexte, une enquête d'opportunité a été menée au 2nd semestre 2025 auprès de chaque collectivité du territoire avec pour intentions à la fois de déterminer précisément le futur nombre d'adhérents et de mieux cerner le besoin en termes de quantités. Il convient de souligner que contrairement au précédent groupement de commandes, la future consultation comprendra un lot unique issu de la fusion deux ex-lots « reliures et « restauration » des registres.

Ainsi, l'enquête d'opportunité a permis, de révéler que 46 adhérents (42 communes, 3 syndicats intercommunaux et la communauté de communes) pourraient former de façon solidaire, un nouveau groupement de commandes dénommé « reliure et restauration des

registres d'état civil et administratifs » ; ces dernier constituant, pour rappel, la mémoire de chaque collectivité.

Dans la future procédure de mise en concurrence organisée, il est prévu au global, la reliure de 314 registres et la restauration de 56 registres sur la période de l'accord-cadre considérée.

Pour mener à bien dans les prochains mois ce dossier requérant une expertise et une technicité particulières, les Archives départementales d'Indre-et-Loire, par la voix de sa Directrice, ont d'ores-et-déjà indiqué à la Communauté de communes - qui coordonnera une nouvelle fois, cette action de mutualisation à titre gratuit -, leur mobilisation dans la phase de passation de commande publique et ainsi apporter leur conseil avisé et leur expertise reconnue sur un domaine d'intervention spécifique.

Le Bureau communautaire a le 5 septembre 2024 décidé de suivre la proposition de la commission mutualisation de reformer officiellement un groupement de commandes, puis le 15 janvier 2026 décidé d'approuver la convention constitutive correspondante telle qu'annexée à la présente délibération.

Tenant compte de ce qui précède, il appartient désormais à chaque entité (commune et syndicat intercommunal) sur la base des éléments remontés au stade de la phase d'opportunité, d'officialiser son intention d'adhérer au groupement de commandes précité, avant le 27 février 2026.

En adhérant à un groupement de commandes, en vertu du principe de solidarité entre les adhérents, il est rappelé qu'il est impossible de quitter le groupement de commandes en cours d'exécution de l'accord-cadre à bons de commandes.

A l'instar des précédents groupements de commandes, l'objectif du présent groupement de commandes est de rechercher l'obtention de prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes en confiant la préparation et la passation de l'accord-cadre aux services de la communauté de communes.

Vu le décret et les codes susvisés,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L. 2113-6 et suivants relatifs aux groupements de commandes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer**, pour 4 ans, au groupement de commandes « Reliure et restauration des registres d'état civil et administratifs (délibérations et arrêtés) » ;
- **Approuve** le projet de convention constitutive du groupement de commandes correspondant annexé à la présente délibération ;
- **Prend Acte** que la Communauté de communes Loches Sud Touraine est désignée coordonnateur, à titre gratuit, du groupement de commandes ;

Questions diverses

Révision du PLU et création de 2 PDA

Mme Savelon, commissaire enquêteur, a remis son rapport et ses conclusions suite à l'enquête publique

Elle a donné un avis favorable sans réserve pour la création des deux PDA.

Pour la révision du PLU, elle a donné un avis favorable avec réserves à lever :

- Prendre en compte tous les points évoqués dans l'avis défavorable de la DDT
- Prendre en compte les avis défavorables de la DDT et de la CDPENAF quant à la création du STECAL au lieu-dit La Place,

L'OAP Patrimoine a été modifiée et transmis à l'ABF pour avis.

M. Norrito remettra son mémoire de réponse suite aux avis des PPA au plus tard le 20 janvier.

Rappel : Réunion mardi 27 janvier :

- 10 h avec le cabinet SCALE – préparation réunion PPA
- 14 h – Réunion avec les PPA

Elections municipales – détermination du bureau de vote - 15 mars 2026

Président : Martine TARTARIN

Assesseurs (2) : Titulaires : Anne-Laure Marre / Michel Taupin

Suppléants : Nicaise Tartarin / Jean-Michel Liaudois

Secrétaire : Chantal de Saint-Seine

8 h – 10 h 30 Nicaise Tartarin / Pascal Ligonnière/ Martine Tartarin

10 h 30 – 13 h Patrick Verna / Patrick Robin / Jean-Michel Liaudois

13 h -15 h 30 Florence Brédif / Jean-Phillipe Rattier/Jean-Michel Liaudois

15 h 30 – 18 h Chantal de Saint-Seine / Anne-Laure Marre / Michel Taupin

Travaux de voirie 2026

M. Larsonneur a transmis les chiffrages des travaux de voirie complémentaires.

Les travaux envisagés pour 2026 seraient aux lieux-dits (montant estimatif HT) :

- L'Aventure : 24 390.00 €
- La Haute-Tuffelière entrée maison – 1390,00 €
- Grillemont : 3 410.00 € - en tranche optionnelle (calcaire sur accotements)

Installation d'une borne wifi sécurisée à la salle des fêtes

Afin de pouvoir dédouaner la commune en cas d'acte illégal, une borne wifi sera installée sur laquelle les utilisateurs de la salle des fêtes se connecteront. Cela permettra de stocker les actions de connexions faites sur l'accès internet de la salle des fêtes, et ainsi remonter jusqu'à l'utilisateur en position illégale.

Cette borne wifi sera installée et configurée par Connect service au tarif de 245,00€ HT.

Aucun abonnement supplémentaire n'est nécessaire.

Logement n° 1 rue Dangé d'Orsay

Le locataire du logement n°1 rue Dangé d'Orsay (situé au-dessus de la mairie) a déposé son préavis de départ.

Le logement est disponible immédiatement.

T2 - Superficie 40 m² - Montant du loyer : 290 € + 40 € de charges/mois

Démission de Jérôme Bodin

Jérôme Bodin, agent technique, a transmis sa démission. La radiation est effective au 06/01.

Stage service technique

DROUET Gabriel, en CAP Espaces Verts au lycée Apprentis d'Auteuil de Loches, réalisera un stage au service technique du 23 février 2026 au 21 mars 2026.

Schéma Directeur d'assainissement – étude HADES

Présentation du rapport d'étude réalisé par le bureau d'étude HADES – diagnostic du fonctionnement du réseau d'assainissement collectif.

Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :

Le mardi 24 février à 20 h 30

Le mardi 10 mars à 20 h 30

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2026_01	Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget
2026_02	Adhésion au groupement de commandes « reliure et restauration des registres d'Etat Civil et administratifs (délibérations et arrêtés)

Liste des membres du conseil municipal du 20 janvier 2026

Conseillers municipaux	Présent/Absent/Excusé
Brédif Florence	Présente
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	Présent
Ligonnière Pascal	Présent
Marre Anne-Laure	Présente
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	Présent
de Saint-Seine Chantal	Présente
Tartarin Martine	Présente
Tartarin Nicaise	Présent
Taupin Michel	Présent
Verna Patrick	Présent

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance,

La maire,

Martine Tartarin